

DATE DE PUBLICATION : 01 FEVRIER 2024

**DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT**  
LE DIRECTEUR DES ACTIVITES FIDUCIAIRES

Délégation de signature  
donnée par Stéphanie LANGE-GAUMAND, directrice des Activités fiduciaires

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des Moyens de paiement, à Mme Stéphanie LANGE-GAUMAND le 1<sup>er</sup> février 2024;

Vu la décision réglementaire n° 2022-13 du 26 juillet 2022 relative aux missions d'intérim nationales des opérateurs sur monnaie fiduciaire ;

Délégation permanente est donnée à M. Laurent ROUMEAUX, chef du service du Pilotage et de Contrôle des activités fiduciaires (PCAF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Catherine BIRKNER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du PCAF.

M. Laurent ROUMEAUX et M<sup>me</sup> Catherine BIRKNER reçoivent également délégation à l'effet de signer toute convention individuelle relative aux missions d'intérim nationales des opérateurs sur monnaie fiduciaire, conformément à la décision réglementaire n° 2022-13.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février

Stéphanie LANGE-GAUMAND